

RÈGLEMENT JEU « Saint valentin 2018 avec Orange Cash »

Le jeu avec obligation d'achat est organisé par Orange société anonyme (ci-après « Orange ») au capital de 10 640 226 396 €, dont le siège est 78-84 rue Olivier de Serres 75015 Paris cedex 15 domiciliée pour la présente 1 avenue Nelson Mandela, 94 745 Arcueil, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 129 866, en accord avec Wirecard (Wirecard Card Solutions Ltd - 3rd Floor Grainger Chambers, 3-5 Hood Street, Newcastle upon Tyne, NE1 6JQ, UK - société autorisée par la Financial Conduct Authority réf. 900051) cette dernière opérant le service Orange Cash en France métropolitaine

Principe du jeu

Entre 1er février 2018 - 00 :00 au 14 février 2018 - 23 :59, chaque jour, les clients du service Orange Cash ayant souscrit au service en France Métropolitaine et ayant réalisé avec Orange Cash un paiement seront automatiquement inscrits à un tirage au sort réalisé aléatoirement par un outil conçu par Orange. Ils pourront remporter un coffret cadeau Smartbox d'une valeur de 189,90€.

Les dotations seront allouées aléatoirement par un outil conçu par Orange qui déterminera chaque jour le paiement gagnant. Un (1) gagnant par jour sera désigné par l'outil précité parmi les clients Orange Cash inscrits au tirage au sort. La désignation du gagnant par l'outil fait foi, et ne peut donner lieu à contestation.

Dotation

Le jeu est doté de 14 lots (valeur totale du jeu 2658,60 euros).

La dotation journalière est un coffret cadeau Smartbox d'une valeur de 189,90€.

Le coffret cadeau Smartbox attribué est non transférable, incessible et ne pourra faire l'objet de la part d'Orange d'un remboursement en espèces ni d'aucun échange ni d'aucune remise de leur contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. De même, cette dotation ne pourra faire l'objet de demandes de compensation, en particulier sur des sommes dues à Orange.

En cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence, Orange se réserve le droit de remplacer l'un quelconque des lots annoncés par une dotation de valeur équivalente.

Il est précisé qu'à aucun moment Orange n'a accès aux données clients détenues par Wirecard qui intervient en qualité de prestataire pour la remise des lots.

Information des gagnants et attribution des dotations

Les bénéficiaires de cette dotation seront prévenus individuellement sur la ligne de téléphone mobile servant de support au compte Orange Cash.

Les bénéficiaires de cette dotation recevront Le coffret cadeau Smartbox dans un délai maximal de 5 semaines après la date du paiement Orange Cash récompensé soit au plus tard le 21/03/2018.

Les conditions du bon plan sont disponibles sur le site <http://orangeecash.fr> et sur l'application Orange Cash, dans la rubrique Bons Plans pendant toute la durée de l'opération.

Modification du jeu

Orange se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger ou d'écourter le jeu, ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du jeu, si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

Toute modification fera l'objet d'une annonce sur le site <http://orangeecash.fr>

Responsabilité

Il est précisé que la responsabilité d'Orange est strictement limitée à la délivrance du lot effectivement et valablement gagné.

Orange décline toute responsabilité notamment :

- en cas d'incident ou d'accident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné,
- en cas d'impossibilité pour le gagnant de bénéficier de la dotation pour des circonstances hors du contrôle d'Orange,
- en cas de contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants,
- en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu et l'attribution des lots.

Orange pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Loi applicable et juridiction

Le jeu est soumis à la loi française. En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par écrit à Orange dans un délai de 4 mois après la clôture du jeu (cachet de la Poste faisant foi). Tout litige né à l'occasion du jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux judiciaires compétents.